

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	18
Date de convocation 12 octobre 2022		

Séance du 17 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, V. BERGES, H. IRIGOIN-BERNADET, C. BOISSIERE, F. COUDURE, L. PEDARRIEU, T. BEUGNIES, S. DAUBE, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,

Absents : S. BAUDY, F. SUBIAS (pouvoir à F. GOMMY), M. TIRCAZES (pouvoir à F. COUDURE)

N°2022/46

Hélène IRIGOIN -BERNADET a été élu secrétaire de séance.

CONVENTIONS DE SERVITUDES ENEDIS

Le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre d'un projet de raccordement d'un site photovoltaïque « METHANIS », la société ENEDIS souhaite implanter un poste de transformation P20 « METHANIS ». Ce projet se situe en bordure de la parcelle AS 0003 située 21 chemin de Pau qui appartient à la collectivité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE - L'implantation du poste de transformation « METHANIS »,

CHARGE - Le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le 25/10/22 SLO
ID : 064-216403998-20221017-2022_46-DE

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Copie certifiée conforme

Stéphane BONNASSIOLLE.

